



COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH

DE LA SEANCE DU 12 MARS 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 04 mars 2024,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint – Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL – Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - Mme Anne SCHILLINGER - M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX.

Excusés : Mme Sylvie HILBOLD, M. Claude LEBOURGEOIS et M. Benoît PETER, qui a donné procuration à Rémi SPILLMANN.

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général

Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire ouvre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil pour cette réunion consacrée principalement aux budgets 2024. Il précise que Mme Sylvie HILBOLD, M. Claude LEBOURGEOIS et M. Benoît PETER (procuration à M. Rémi SPILLMANN) sont excusés. Il rappelle ensuite l'ordre du jour :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 30 janvier 2024.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

A. Approbation du rapport de la réunion des Commissions réunies du 27 février 2024.

B. BUDGET PRINCIPAL M57 2024 :

1. Approbation du Compte financier unique 2023 ;
2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;
3. Vote des crédits en faveur des écoles communales ;

4. Tableau annuel des subventions ;
5. Approbation du budget primitif 2024 ;
6. Vote des taux des taxes locales ;
7. Régime indemnitaire ;
8. Taux de fongibilité des crédits 2024.

C. BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2024 :

1. Approbation du Compte financier unique 2023 ;
2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;
3. Participation du budget annexe au budget principal ;
4. Approbation du budget primitif 2024 ;
5. Taux de fongibilité des crédits 2024.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

- A. Approbation du compte-rendu de la commission technique du 20/02/2024 ;
- B. Point sur les chantiers en cours ;
- C. Réaménagement de la Place des Fêtes en parking sous ombrières et halle :
 - Passation d'un marché de contrôle technique et d'un marché de coordination SPS.

POINT 5 : AFFAIRES IMMOBILIERES

Projet d'acquisition d'un immeuble sis Rue du Faubourg.

POINT 6 : AFFAIRES FORESTIERES

Examen de l'état des coupes à marteler pour 2025.

POINT 7 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 8 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 30 janvier 2024.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du conseil municipal :

M. Philippe WALCH était en réunion de bureau du SIGFRA : il n'y a pas de nouveauté quant au fonctionnement de cette structure qui entreprend et poursuit des procédures de licenciements envers les trois bucherons actuellement affiliés au SIGFRA. L'un d'entre eux a saisi le conseil des Prud'hommes, et les montants à reverser ne sont toujours pas actés. Pour anticiper ces frais, le SIGFRA a augmenté la contribution à l'hectare, cette cotisation passant ainsi de 4,50 € de l'hectare à 6,50 € de l'hectare. Une assemblée générale est prévue le 27 mars 2024.

Mme Agnès HARNIST et M. le Maire se sont rendus à la réunion du conseil de la Communauté de communes Sundgau (CCS) : outre les habituelles régularisations liées au personnel ou au fonctionnement général de la collectivité, la réunion était principalement ciblée autour des budgets. Le budget global (tout service confondu) de la CCS représente 127 millions d'euros, dont 17 millions pour le service assainissement, par exemple. Le Président a informé l'assemblée qu'il souhaite proposer une augmentation des impôts de 5%. Sur cette information, M. le Maire de CARSPACH est intervenu, rappelant que la CCS a déjà augmenté ses impôts en 2022 de 13% et en 2023 de 30%. Le Maire a rappelé que les communes du territoire n'ont que très peu touché à la fiscalité locale ces dernières années, et qu'il serait donc attendu de la part de la CCS de faire une pause, pour que les communes puissent elles aussi revoir leurs taux et ainsi se projeter plus sereinement dans leur budget. Le vote du budget de la CCS sera effectué lors de la réunion du 04 avril 2024.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

A. Approbation du rapport de la réunion des Commissions réunies du 27 février 2024.

Mme Isabelle GRZESIK, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de la réunion des commissions réunies du 27 février 2024.



*Commune de Carspach
Commissions Réunies*

Réunion du 27 février 2024

Etaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire – M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} Adjoint – Mme Véronique LIDIN 2^e Adjointe – M. Philippe WALCH, 3^e Adjoint – Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe – M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint – Mme Sylvie HILBOLD – Mme Brigitte HORNY – Mme Maryse DELATTRE – M. Claude LEBOURGEOIS – Mme Christelle FAFFA – M. Christophe KNECHT – Mme Isabelle GRZESIK – Mme Anne SCHILLINGER – M. Laurent KELLER – M. Benoît PETER.

Étaient excusés :

Mme Céline HOUX, M. Pascal HELL, M. Dany HARTMANN.

Également présents :

M. Christophe GISSINGER et Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire ouvre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux réunis ce jour pour la commission financière, à laquelle tout le conseil était invité, puisque cette commission permet de préparer le budget dans le détail.

M. le Maire remercie les adjoints qui ont d'ores et déjà travaillé sur le budget 2024 en y apportant les propositions qui seront présentées ce soir.

M. le Maire annonce d'ores et déjà que le budget présenté pour 2024 va être « serré ». L'année 2024 sera une année de transition en ce qui concerne les nouveaux investissements qui seront restreints. Le budget de fonctionnement de 2023 est excellent. Le budget présenté pour 2024 sera à peu près identique au précédent.

POINT 1 : Préparation du budget « Forêt »**1. Dépenses de fonctionnement :**

En partant sur les bases du budget réalisé en 2023, et compte-tenu des informations transmises par M. Philippe WALCH, adjoint en charge de la Forêt, les dépenses de fonctionnement 2024 sont prévues comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2023	MANDATS	BUDGET 2024	Remarques
011	615231	Voiries	500,00 €		1 000,00 €	
011	61524	Bois et Forêt	100 393,00 €	77 781,29 €	95 000,00 €	Bucherons
011	622	Honoraires	13 000,00 €	12 388,32 €	13 000,00 €	Frais ONF... 5485,54 € déjà mandaté
011	6281	Concours divers	1 000,00 €	770,18 €	1 000,00 €	CVO, GIC...
011	6282	Frais de gardiennage	11 000,00 €	7 480,35 €	16 000,00 €	garderie + contribution hectares
011	62875	Aux communes membres...	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Fulleren
		TOTAL 011	127 893,00 €	100 420,14 €	128 000,00 €	
62	6215	Personnel affecté	18 200,00 €	18 200,00 €	30 000,00 €	Budget général
		TOTAL 62	18 200,00 €	18 200,00 €	30 000,00 €	
65	65568	Autres charges de gestion courante	4 500,00 €	4 275,00 €	4 500,00 €	sigfra
		TOTAL 65	4 500,00 €	4 275,00 €	4 500,00 €	
66	66111	Charges financières (intérêts empru	50,00 €	42,38 €	0,00 €	
		TOTAL 66	50,00 €			
023		Virement à la section d'investissem	11 750,00 €		47 919,47 €	
		TOTAL	162 393,00 €	122 937,52 €	210 419,47 €	

2. Recettes de fonctionnement :

M. Philippe WALCH annonce que le bois a généré des rentrées d'argent plus importantes que prévues, ceci étant lié au cours du bois en augmentation (bil).

Le prix du bois d'œuvre devrait se tasser.

Les recettes devraient être correctes cette année.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2023	TITRES	BUDGET 2024	Remarques
70	7022	Coupes de bois	150 000,00 €	200 963,99 €	170 000,00 €	5484,69 € déjà envoyés
74	74748	Autres communes	0,00 €			
75	773	Mandats annulés	0,00 €			
002		Résultat reporté	12 393,00 €		40 419,47 €	
		TOTAL	162 393,00 €	200 963,99 €	210 419,47 €	

3. Dépenses et recettes d'investissement :

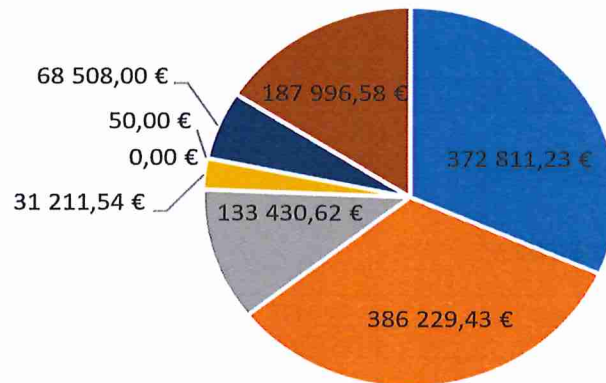
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2023	MANDATS	BUDGET 2024	Remarques
21	2117	Bois et forêts	19 000,00 €	16 260,50 €		Wadel plantations
21	2111	Terrains nus			7 006,07 €	
21	2151	Réseaux de voirie	27 500,00 €		110 000,00 €	
21	2158	Autres installations, matériel, outillage	0,00 €			
		TOTAL 21 (IMMO CORP.)	46 500,00 €			
23	231	Installation, matériel et outillage technique	0,00 €		0,00 €	
		TOTAL 23 (IMMO EN COURS)				
16	1641	Emprunt en euros	3 000,00 €	2 821,72 €	0,00 €	
		TOTAL 16				
	001	Solde d'exécution (déficit)	26 258,72 €		0,00 €	
		TOTAL	75 758,72 €	19 082,22 €	117 006,07 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2023	TITRES	BUDGET 2024	Remarques
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
16	1641	Emprunt	0,00 €			
021		Virement de la section de fonctionnement	11 750,00 €		47 919,47 €	
013	1311	Subventions d'équipements	14 008,72 €	14 427,54 €		Subv plantations
	R002	Solde excédent 2023			19 086,60 €	
		TOTAL	75 758,72 €	64 427,54 €	117 006,07 €	

POINT 2 : Préparation du budget « principal » pour l'exercice 2024

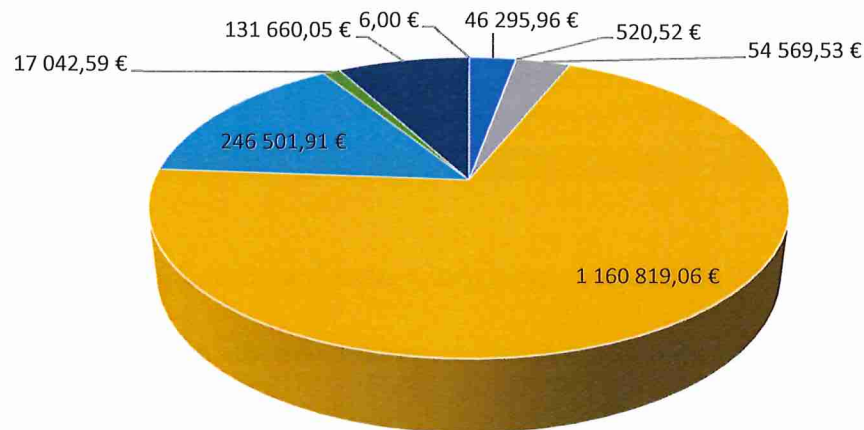
Les élus prennent connaissance des dépenses et recettes réalisées en 2023, par chapitre, selon la décomposition suivante :

Dépenses de fonctionnement 2023



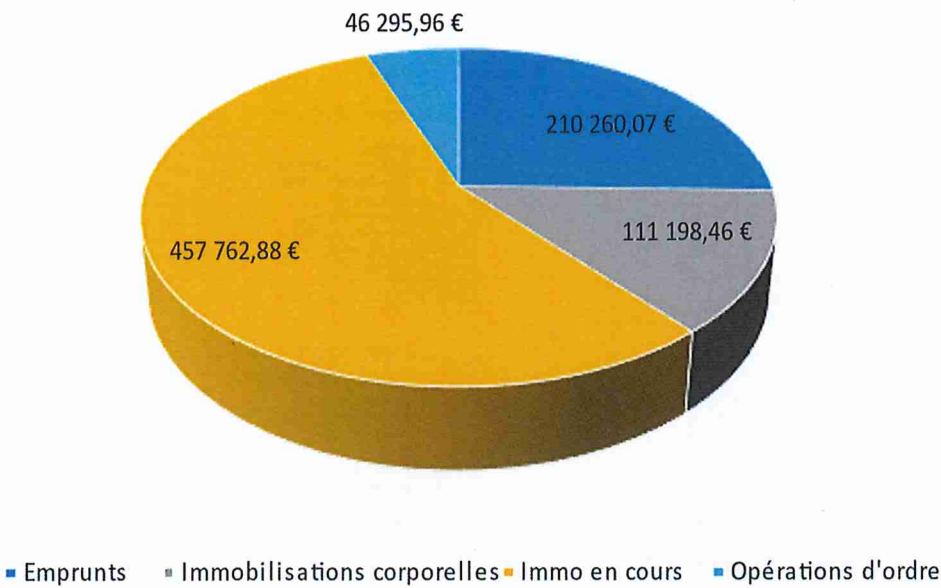
- Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ Charges de gestion courante
- Charges financières ■ Charges exceptionnelles ■ Dotations/provisions
- Atténuation de produits ■ Opérations de transfert d'ordre

Recettes de fonctionnement 2023

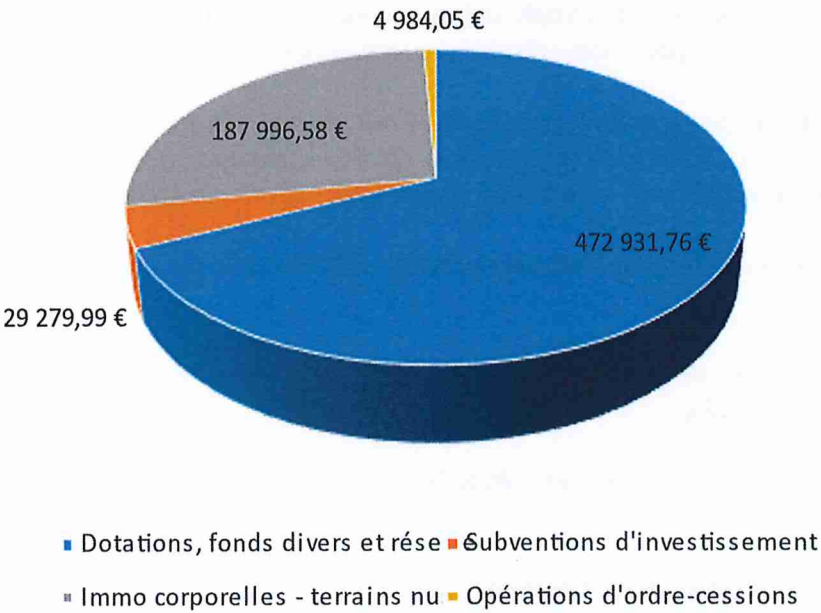


- Opérations d'ordre cessions ■ Atténuation de charges ■ Ventes de produits
- Impôts et taxes - imposition directe ■ Dotations et participations ■ Autres produits (location...)
- Produits exceptionnels ■ Produits financiers

Dépenses d'investissement 2023



Recettes d'investissement 2023



Le résultat de l'exercice se présente donc de la manière suivante :

RESULTAT - CA 2023

Dépenses de fonctionnement 2023		
Chapitre	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	444 100,00 €	372 811,23 €
012 Charges de personnel	388 000,00 €	386 229,43 €
65 Charges de gestion courante	133 640,00 €	133 430,62 €
66 Charges financières	32 000,00 €	31 211,54 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €
68 Dotations/provisions	50,00 €	50,00 €
014 Atténuation de produits	69 000,00 €	68 508,00 €
042 Opérations de transfert d'ordre	187 996,58 €	187 996,58 €
023 Virement section d'investissement	473 821,38 €	
TOTAL	1 729 107,96 €	1 180 237,40 €

Recettes de fonctionnement 2023		
Chapitre	Prévu	Réalisé
002 Résultat reporté	100 000,00 €	
42 Opérations d'ordre cessions	46 295,96 €	46 295,96 €
13 Atténuation de charges	1 000,00 €	520,52 €
70 Ventes de produits	47 452,00 €	54 569,53 €
73 Impôts et taxes		
731 Imposition directe	1 132 000,00 €	1 160 819,06 €
74 Dotations et participations	237 400,00 €	246 501,91 €
75 Autres produits (location...)	17 000,00 €	17 042,59 €
77 Produits exceptionnels	147 960,00 €	131 660,05 €
76 Produits financiers	0,00 €	6,00 €
TOTAL	1 729 107,96 €	1 657 415,62 €

Dépenses d'investissement 2023		
Chapitre	Prévu	Réalisé
16 Emprunts	217 000,00 €	210 260,07 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 Immobilisations corporelles	126 932,42 €	111 198,46 €
23 Immo en cours	905 400,00 €	457 762,88 €
041 Opérations d'ordre	46 295,96 €	46 295,96 €
Opérations patrimoniales		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	104 667,58 €	
TOTAL	1 400 295,96 €	825 517,37 €

Recettes d'investissement 2023		
Chapitre	Prévu	Réalisé
021 Virement de la section d'exploitation	473 821,38 €	
024 Produits des cessions	-126 960,00 €	
10 Dotations, fonds divers et réserve	484 178,62 €	472 931,76 €
13 Subventions d'investissement	112 259,38 €	29 279,99 €
16 Emprunt	0,00 €	0,00 €
21 Immo corporelles - terrains nus	269 000,00 €	
040 Opérations d'ordre-cessions	187 996,58 €	187 996,58 €
23 Immo en cours	0,00 €	4 984,05 €
TOTAL	1 400 295,96 €	695 192,38 €

RESULTAT 2023		-130 324,99 €
Déficit antérieur		104 667,58 €
Solde déficitaire à reporter en 2024		-234 992,57 €

RESULTAT 2023		477 178,22 €
Pour mémoire, Résultat reporté 2022/2023 : Réserve		100 000,00 €
TOTAL Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2024		577 178,22 €
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN 2024		
1068	A reporter en Investissement 2024	547 178,22 €
R002	En réserve de fonctionnement 2024	30 000,00 €

1. Dépenses de fonctionnement :

Les élus prennent connaissance du récapitulatif des dépenses de fonctionnement réalisées en 2023, et proposent ensuite un budget pour chaque article, selon les événements dont ils ont déjà connaissance.

Les charges à caractères générales (011) s'élèvent ainsi à 467 300.00 € pour le budget 2024 : 444 100 € étaient prévus au budget 2023 et 372 811.23 € ont été réalisés. Il faut tenir compte dans ce chapitre de l'augmentation des coûts de l'énergie, avec les nouveaux contrats signés en 2023 pour le gaz et l'électricité.

Le chapitre 12, consacré au personnel communal s'élève à 433 500.00 € sur le budget 2024 (386 229.43 € réalisé en 2023).

Le chapitre 65 qui concernent principalement les indemnités et les subventions s'élève à 109 100.00 € (133 430.62 € réalisé en 2023) ;

Les charges financières (66) concernent les intérêts d'emprunt : 31 211.54 € réalisés en 2023 et 30 000 € pour le budget 2024.

Le FNGIR représente 69 000 € (68 508 € réalisé en 2023).

Un amortissement de 10 740.62 € est à prévoir chaque exercice à compter de 2022, pour une durée de 8 ans : il s'agit d'amortir les subventions perçues pour la fibre optique, l'amortissement est obligatoire. Il s'équilibre chaque année : une dépense en fonctionnement, une recette en investissement. Il s'agit d'une obligation comptable.

Les élus proposent un autofinancement de 500 615.38 €.

Les dépenses de fonctionnement 2024 se présentent comme suit :

BUDGET 2024 - COMMUNE - DEPENSES FONCTIONNEMENT											
		BUDGET 2023						2024			
CHAPITRES	INTITULES	ARTICLES 2023	INTITULE	BP 2023	Mandatés	DeNa	BP 2024	Notes (Réalisé)	Déjà mandaté		
011	Charges à caractère général	605	Achats de matériels	13 000,00 €	0,00 €		13 000,00 €				
011	Charges à caractère général	60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	2 837,88 €		5 000,00 €				
011	Charges à caractère général	60612	Énergie - électricité	46 000,00 €	51 373,35 €	-5 373,35 €	85 000,00 €		15 230,34 €		
011	Charges à caractère général	60613	Chauffage urbain	71 000,00 €	34 821,78 €		47 000,00 €		9 555,85 €		
011	Charges à caractère général	60622	Carburants	8 000,00 €	5 169,06 €		8 000,00 €		3 316,54 €		
011	Charges à caractère général	60631	Fournitures d'entretien	4 000,00 €	3 800,50 €		4 000,00 €		160,40 €		
011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00 €	13 497,20 €		14 000,00 €		929,78 €		
011	Charges à caractère général	60633	Fournitures de voirie	7 000,00 €	5 682,86 €		7 000,00 €				
011	Charges à caractère général	60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	1 969,67 €		2 500,00 €		155,70 €		
011	Charges à caractère général	6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	3 341,72 €		5 000,00 €		606,24 €		
011	Charges à caractère général	6065	Livres, disques,	500,00 €	521,52 €		500,00 €				
011	Charges à caractère général	6067	Fournitures scolaires	4 700,00 €	4 461,54 €		4 700,00 €		656,03 €		
011	Charges à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	17 000,00 €	18 285,71 €	-1 285,71 €	13 000,00 €	Matériel et fleurissement	558,45 €		
011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	10 000,00 €	8 630,40 €		9 000,00 €	Balayage, formation extincteurs, SPA	112,57 €		
011	Charges à caractère général	613	Locations	20 000,00 €	18 133,12 €		20 000,00 €		662,40 €		
011	Charges à caractère général	61521	Terrains	8 000,00 €	3 318,32 €		5 000,00 €	Mailhot stade...			
011	Charges à caractère général	615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	11 548,98 €	-1 548,98 €	10 000,00 €	Plusieurs pannes ascenseur	5 720,45 €		
011	Charges à caractère général	615228	Autres bâtiments	8 000,00 €	4 756,06 €		8 000,00 €		497,20 €		
011	Charges à caractère général	615231	Voies	8 000,00 €	14 296,08 €	-6 296,08 €	28 000,00 €	Marquages, réparations ENCEP, débroussaillage...	115,20 €		
011	Charges à caractère général	615232	Réseaux	14 500,00 €	11 428,99 €		11 000,00 €	Réparations sur tracteur, tondeuse, trafic...	4 666,80 €		
011	Charges à caractère général	61551	Matériel roulant	4 000,00 €	11 294,09 €	-7 294,09 €	6 000,00 €	Réparations sur tracteur, tondeuse, trafic...	1 419,45 €		
011	Charges à caractère général	6156	Maintenance	18 000,00 €	12 987,01 €		14 000,00 €	Trust, Schindler, Bodel...	1 368,00 €		
011	Charges à caractère général	6161	Multirisques				10 000,00 €		10 863,55 €		
011	Charges à caractère général	6168	Autres (Assurances)	11 600,00 €	11 633,15 €	-33,15 €	5 000,00 €		4 559,49 €		
011	Charges à caractère général	6182	Documentation générale	0,00 €	170,40 €	-170,40 €	200,00 €		104,00 €		
011	Charges à caractère général	618	Divers	17 000,00 €	11 093,60 €		12 000,00 €	Piscine, Mairie divers, formation assis. Direc, clé séquestre...	628,87 €		
011	Charges à caractère général	622	Rémunérations d'intermédiaires et	10 000,00 €	5 633,58 €		6 000,00 €	EPF, arpentage...	5 010,35 €		
011	Charges à caractère général	623	Publicités, publications, relations publiques	30 000,00 €	26 027,94 €		35 000,00 €	Fêtes et cérémonies	10 870,10 €		
011	Charges à caractère général	624	Transport de biens et transport collectif	1 000,00 €	1 096,40 €	-96,40 €	1 200,00 €		285,00 €		
011	Charges à caractère général	6256	Déplacements et missions	2 400,00 €	61,44 €		300,00 €				
011	Charges à caractère général	626	Frais postaux et frais de télécommunication	17 000,00 €	16 726,60 €		17 000,00 €		2 272,00 €		
011	Charges à caractère général	627	Services bancaires et assimilés	300,00 €	1,28 €		300,00 €				
011	Charges à caractère général	62878	A des tiers	100,00 €	10,76 €		100,00 €	EPF			
011	Charges à caractère général	6281	Concours divers (cotisations...)	31 000,00 €	31 091,64 €	-91,64 €	32 000,00 €	AMHR, BV, Syndicat Mixte de l'ill...	5 110,33 €		
011	Charges à caractère général	6284	Redevance pour service rendu	6 000,00 €	6 220,60 €	-220,60 €	6 500,00 €				
011	Charges à caractère général	635	Impôts, taxes et versements assimilés	20 000,00 €	20 888,00 €	-888,00 €	22 000,00 €				
011	Charges à caractère général	635	Impôts, taxes et versements assimilés	20 000,00 €	20 888,00 €	-888,00 €	22 000,00 €				
TOTAL 011			TOTAL 011	444 100,00 €	372 811,23 €		467 300,00 €		85 435,09 €		
012	Impôts, taxes et versements assimilés	6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	645,84 €	-645,84 €	20 000,00 €	Intérim	4 591,08 €		
012	Impôts, taxes et versements assimilés	633	Impôts, taxes et versement assimilés sur Cotisation centre de gestion	5 500,00 €	2 171,42 €		7 500,00 €		1 689,70 €		
012	Impôts, taxes et versements assimilés	6336	Cotisation centre de gestion	0,00 €	1 641,23 €	-1 641,23 €			18,27 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	6411	Personnel titulaire	256 000,00 €	259 035,99 €	-3 035,99 €	270 000,00 €		24 113,33 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	6413	Personnel non titulaire	17 000,00 €	16 043,43 €		24 000,00 €		932,85 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	6417	Rémunérations des apprentis	10 300,00 €	6 912,39 €		5 000,00 €				
012	Charges de personnel et frais assimilés	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	98 000,00 €	97 802,61 €		105 000,00 €		14 791,26 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	6470	Autres charges sociales	1 200,00 €	1 976,52 €	-776,52 €	2 000,00 €	Santé au travail, urgences...	1 258,80 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	6470	Autres charges sociales	1 200,00 €	1 976,52 €	-776,52 €	2 000,00 €	Santé au travail, urgences...	1 258,80 €		
TOTAL 012			TOTAL 012	388 000,00 €	386 229,43 €		433 500,00 €		47 395,29 €		
65	Autres charges de gestion courante	65311	Indemnités de fonction	60 500,00 €	60 688,84 €	-188,84 €	61 000,00 €		5 066,46 €		
65	Autres charges de gestion courante	65312	Frais de missions				3 500,00 €		1 639,15 €		
65	Autres charges de gestion courante	65313	Cotisations de retraite	2 500,00 €	2 545,14 €		2 600,00 €		214,96 €		
65	Autres charges de gestion courante	65748	Autres personnes de droit privé	47 440,00 €	47 201,00 €		30 000,00 €				
65	Autres charges de gestion courante	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	8 500,00 €	8 444,33 €		11 000,00 €		10 014,25 €		
65	Autres charges de gestion courante	6588(8)	Autres subventions exceptionnelles	1 000,00 €	1 001,31 €	-1,31 €	0,00 €	PAS, régul compte de sauvegarde	0,37 €		
65	Autres charges de gestion courante	65138	Autres secours	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €				
65	Autres charges de gestion courante	6583	Redevance pour concession....	12 700,00 €	13 550,00 €	-850,00 €	0,00 €	Indemnités résiliation marché			
TOTAL 65			TOTAL 65	133 640,00 €	133 430,62 €		109 100,00 €		16 995,19 €		
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 000,00 €	31 211,54 €		30 000,00 €				
TOTAL 66			TOTAL 66	32 000,00 €	31 211,54 €		30 000,00 €				
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés	500,00 €	0,00 €		500,00 €				
TOTAL 67			TOTAL CHAP 67	500,00 €			500,00 €				
68	Dotations	6817	Provision dépréciations	50,00 €	50,00 €		50,00 €				
TOTAL 68			TOTAL CHAP 68	50,00 €			50,00 €				
014	Atténuation de produits	739221	FNGIR	69 000,00 €	68 508,00 €		69 000,00 €				
TOTAL 014			TOTAL 014	69 000,00 €	68 508,00 €		69 000,00 €				
023	Virement à la section d'investissement		Virement à la section d'investissement	473 821,38 €			500 615,38 €				
TOTAL 023											
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6751	Valeur comptable Immo cédées (ordre)	95 289,85 €	95 289,85 €						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6761	Différence sur réalisation (ordre)	81 966,11 €	81 966,11 €						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	681	Dotations aux amortissements	10 740,62 €	10 740,62 €		10 740,62 €				
TOTAL 042			TOTAL 042	187 996,58 €	187 996,58 €		10 740,62 €				
TOTAL				1 729 107,96 €	1 180 237,40 €		1 620 806,00 €		149 765,57 €		
				HORS CESSIONS	1 551 852,00 €						
				Réel (hors023)	1 078 030,62 €		1 120 190,62 €				
3 91 %											

2. Tableau annuel des subventions :

Les élus proposent de reconduire les subventions de 2023 à 2024 selon le tableau ci-après :

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS					
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposition 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Chorale	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Musique Municipale	4 370,00 €	4 370,00	4 370,00 €	4 370,00 €	4 370,00 €
Cercle St Georges	1 050,00 €	1 050,00	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Football Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Basket Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Donneurs de Sang	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Section U.N.C.	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
A.P.P.M.A.	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Compagnie des Majorettes	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Pégase Air Club	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Killianstollen	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
FASCHT de CARSPACH	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
TOTAL SOCIETES LOCALES	13 360,00 €	12 830,00	13 360,00 €	12 830,00 €	12 830,00 €
G.A.S. (90x6 en 2021)	540,00 €	540,00	630,00 €	630,00 €	720,00 €
Association APA	250,00 €	250,00	250,00 €	250,00 €	200,00 €
Ass. Pers. Agées St Morand	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. Part'âge Sep Wal	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. "Les Amis de l'Hôpital"-Dannemarie	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. "Mieux Vivre son Diabète"	180,00 €	180,00	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Amicale du personnel communal	700,00 €	700,00	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Mémorial Alsace - Moselle	100,00 €	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association AFAPÉI Bartenheim	300,00 €	300,00	300,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL ORGANISMES DIVERS	2 770,00 €	2 770,00	2 860,00 €	2 860,00 €	2 900,00 €
Jeunes licenciés (17€ par licencié)	3 500,00 €	3 162,00	3 500,00 €	3 791,00 €	4 000,00 €
Coop-Ecole Maternelle (Fête de Noël - Excursion...)	600,00 €	600,00	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Coop-Ecole Primaire (Fête de Noël - Excursion...)	1 320,00 €	1 320,00	1 300,00 €	2 800,00 €	1 300,00 €
Classe Verte	1 500,00 €	1 500,00	1 500,00 €		0,00 €
Union dep. Sapeurs pompiers	400,00 €	400,00	320,00 €	320,00 €	260,00 €
Subvention exceptionnelle APPMA (digue, curage)	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Divers	6 000,00 €		0,00 €		4 410,00 €
Subvention exceptionnelle Fascht		1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
Subvention exceptionnelle Basket		2 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
AMHR - Soutien Turquie et Syrie			2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - soutien exceptionnel Lumières-Son			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €

Cercle St Georges - Aménagements (portes)					2 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (tenues)					600,00 €
Les restaurants du Cœur					200,00 €
La Croix Rouge					200,00 €
Caritas					200,00 €
TOTAL DIVERS	23 320,00 €	9 982,00	31 220,00 €	31 511,00 €	14 270,00 €
TOTAL	39 450,00 €	25 582,00	47 440,00 €	47 201,00 €	30 000,00 €

3. Budget alloué aux écoles :

La commission valide la reconduction du budget alloué aux écoles selon le récapitulatif ci-après :

ECOLE ELEMENTAIRE

Article	Nature	€ 2023	2024
6067	Fournitures scolaires usuelles	3 200 €	3 200 €
6188	Frais d'entrée à la piscine de TAGOLSHEIM	2 000 €	2 000 €
6248	Frais de transport à la piscine de TAGOLSHEIM	1 000 €	1 000 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €	100 €
65738	Subventions à la Coopérative – Fête de Noël, excursion, etc...)	1 300 €	1 300 €
	- Subvention « classe verte »	1 500 €	
		9 100 €	7 600 €

ECOLE MATERNELLE

6067	Fournitures scolaires usuelles	1 500 €	1 500 €
6261	Frais d'affranchissement	90 €	90 €
65738	Subvention à la Coopérative (Fête de Noël, excursion, etc...)	600 €	600 €
		2 190 €	2 190 €

4. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 729 107.96 € (y compris les écritures liées aux cessions) en 2023, et sont estimées à 1 620 806.00 € en 2024. Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

BUDGET - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2024						
CHAPITRES	INTITULES	BUDGET 2023		2023	2024	NOTES (Réalisé)
		ARTICLES 2023	INTITULE	BP 2023	TITRES	
002	Résultat d'exploitation reporté	002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00 €		30 000,00 €
TOTAL 002		TOTAL		100 000,00 €		30 000,00 €
042	Opérations d'ordre	7761	Opérations d'ordre cessions	46 295,96 €	46 295,96 €	Sorties d'inventaire - cessions
TOTAL 042		TOTAL 042		46 295,96 €	46 295,96 €	
013	Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00 €	520,52 €	10 000,00 €
TOTAL 013		TOTAL 013		1 000,00 €	520,52 €	10 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 680,00 €	840,00 €	3 150,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7032	Droit de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	2 500,00 €	4 010,36 €	4 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7035	Locations de droits de chasse et de pêche	17 572,00 €	17 572,00 €	17 556,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70841	Aux autres budgets annexes	0,00 €	18 200,00 €	30 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70848	Aux autres organismes	800,00 €	0,00 €	1 000,00 €
		70872	Par les budgets annexes	18 200,00 €	0,00 €	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70876	Par le groupement de rattachement	4 000,00 €	5 424,79 €	5 500,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70878	Par d'autres redevables	2 700,00 €	8 522,38 €	8 600,00 €
TOTAL 70		TOTAL 70		47 452,00 €	54 569,53 €	69 806,00 €
731	Imposition directe	73111	Taxes foncières et d'habitation	780 000,00 €	798 516,00 €	891 000,00 €
731	Imposition directe	73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	60 000,00 €	66 851,62 €	66 000,00 €
TOTAL 731						
73	Impôts et taxes	73211	Attribution de compensation	253 000,00 €	252 912,13 €	253 000,00 €
73	Impôts et taxes	73141	Taxes sur la consommation finale d'électricité	39 000,00 €	42 539,31 €	40 000,00 €
TOTAL 73		TOTAL 73		1 132 000,00 €	1 160 819,06 €	1 250 000,00 €
74	Dotations et participations	74111	Dotation forfaitaire des communes	100 000,00 €	100 084,00 €	100 000,00 €
74	Dotations et participations	741121	Dotation de solidarité rurale des communes	32 000,00 €	38 762,00 €	35 000,00 €
74	Dotations et participations	741127	Dotation nationale de péréquation des communes	30 000,00 €	30 883,00 €	30 000,00 €
74	Dotations et participations	742	Dotations aux élus locaux	0,00 €	293,00 €	300,00 €
74	Dotations et participations	744	FCTVA	5 000,00 €	5 996,28 €	2 000,00 €
		74718	Autres	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	7473	Participation département	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	7478	Autres organismes	200,00 €	200,00 €	200,00 €
74	Dotations et participations	74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe prof.	40 000,00 €	39 451,63 €	40 000,00 €
74	Dotations et participations	74833	Etat : compensation aux titres des exonérations des taxes foncières	28 000,00 €	29 632,00 €	28 000,00 €
TOTAL 74		TOTAL 74		237 400,00 €	246 501,91 €	235 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	12 000,00 €	12 346,07 €	20 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00 €	4 696,52 €	5 000,00 €
TOTAL 75		TOTAL 75		17 000,00 €	17 042,59 €	25 000,00 €
76	Produits financiers	7621	Produits des autres immo. Financières	0,00 €	6,00 €	0,00 €
TOTAL 76		TOTAL 76		0,00 €	6,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	17 000,00 €	700,05 €	500,00 €
77	Produits exceptionnels	7751	Produits des cessions d'immo	130 960,00 €	130 960,00 €	Régul CIGAC Plus value : Sovia, tracteur, terrain Real Electrique et Sufah. Sortie inventaire 1 débrou.
TOTAL 77		TOTAL 77		17 000,00 €	131 660,05 €	500,00 €
TOTAL		TOTAL		1 729 107,96 €	1 657 415,62 €	1 620 806,00 €
		HORS CESSIONS		1 551 852,00 €		

5. Etat récapitulatif des emprunts :

Les élus prennent connaissance des emprunts en cours :

Deux emprunts concernent le remboursement des travaux de l'école élémentaire, un emprunt concerne les travaux de sécurisation de la RD25.

- *E 9, Caisse d'Epargne (Ecole) : 83 279.17 € de capital + intérêts à rembourser en 2024. L'emprunt sera terminé au 31/05/2027.*
- *E 12, Crédit Mutuel (Ecole) : 76 550.85 € de capital+ intérêts à rembourser en 2024. L'emprunt sera remboursé au total au 31/10/2027.*
- *E13, Crédit Mutuel (RD25) : 26 169.96 € de capital+ intérêts à rembourser en 2024. L'emprunt sera remboursé au total au 31/07/2028.*
- *E14, Crédit Agricole (Tracteur) : 17 200 € de capital+ intérêts à rembourser en 2024. L'emprunt sera remboursé au total le 31/03/2024, date de la dernière échéance.*
- *E15, Crédit Mutuel (Travaux de voirie et enfouissement) : 32 362.32 € de capital+ intérêts à rembourser en 2024. L'emprunt sera remboursé au total au 31 juillet 2032.*

Le capital restant dû total représente 716 087.75 € au 31/12/2024 soit environ une dette par habitant de 330 €, fin 2024.

6. Evolution des taxes directes locales :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation pour 2024. Cela permettrait de donner un « coup de boost » à la section investissement pour les prochaines années.

Il rappelle que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 2015 ; cette augmentation permettra à la commune de poursuivre sereinement ses projets d'investissement, sans creuser le déficit d'investissement.

Monsieur le Maire précise qu'il s'opposera à une augmentation des taux de la Com Com, qui ont déjà nettement augmentés l'année dernière.

Après avoir débattu, la commission se prononce pour une augmentation des taux de 2 points, soit 7,9%.

7. Dépenses et recettes d'investissement :

Les dépenses et recettes d'investissement sont proposées suite à la réunion de la commission technique du 20 février 2024, durant laquelle les élus ont pu décider des projets à prévoir en 2024 :

PREPARATION DU BUDGET INVESTISSEMENT 2024
PROPOSITION FAITE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DU 20 FEVRIER 2024

Une année de transition?

- 1) Beaucoup de dépenses des chantiers des années précédentes à l'instar de la Maison des Assistantes Maternelles ou encore de l'aménagement de la rue des Champs sont à payer en 2024
2) L'exercice 2023 présente un déficit de 234000 euros. Si un déficit en section d'investissement ne fait qu'indiquer que nous avons beaucoup investi sur des fonds propres sans emprunts, il serait bon pour ne pas limiter notre capacité future à investir de faire une année équilibrée en dépenses et en recettes
Pour cela il faudrait à la fois réaliser un emprunt mais également ne pas compter sur l'auto-financement provenant de la section de fonctionnement et qui "gonfle" artificiellement le volume des dépenses sans toutefois se réaliser concrètement sur l'année N

Pour illustrer ce propos voici une présentation synthétique de ce que pourrait être la section d'investissement en présentation budgétaire, sur l'hypothèse d'un virement du résultat de fonctionnement 2023 de 547 178,22 €

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2024	
DEPENSES	RECETTES
Déficit	Affectation résultat
Emprunts	FCTVA
Dépenses possibles	Taxe aménagement
	Cession
	Subvention
	Emprunt
	Pénalités rue des Champs
	Amortissement
	Auto-financement
Total	Total

Participation Territoire Energie Alsace	25 000,00 €
CEE Eclairage Public	5 000,00 €
Subvention fond vert Plessier	3 000,00 €
Subvention région CMUT	10 000,00 €
Subvention Fonds vert	10 000,00 €
Subvention Climaxon Presbytère	30 000,00 €
Subvention CEA MAM	10 000,00 €
TEA BT rue des Champs	32 500,00 €
TOTAL	125 500,00 €

Si l'on veut par exemple maintenir le déficit d'investissement à 234 992,57 € la réalité de la section d'investissement se présenterait comme suit :

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT "REEL" 2024	
DEPENSES	RECETTES
Déficit	Affectation résultat
Emprunts	FCTVA
Dépenses possibles	Taxe aménagement
	Cession
	Subvention
	Emprunt
	Pénalités rue des Champs
	Amortissement
	Auto-financement
Total	Total

Participation Territoire Energie Alsace	25 000,00 €
CEE Eclairage Public	5 000,00 €
Subvention fond vert Plessier	3 000,00 €
Subvention région CMUT	10 000,00 €
Subvention Fonds vert	10 000,00 €
Subvention Climaxon Presbytère	30 000,00 €
Subvention CEA MAM	10 000,00 €
TEA BT rue des Champs	32 500,00 €
TOTAL	125 500,00 €

Pour se faire nous avons enlever le déficit, l'auto-financement et ramener les subventions à une version plus prudente.

Déduisons maintenant des dépenses possibles de 1 002 668,84 €, les dépenses déjà engagées (travaux en cours ou projet semblant indiscutable)

Montant d'un déficit à 234 992,57 €	reste à dépenser
Place des fêtes	IOEW pour APD (déjà payé en 2024)
Pont Dorfbach	Payés en 2024
MAM	Travaux engagés
Crédit mutuel	
Liaison poste BT	Payés en 2024
Participation TEA	A payer en 2024
Rue des Champs	37 000 € payés en 2024 + solde à régler
Nettoyage	Remplacement en 2024 suite casse
Déjà des investissements possibles	

La marge de manœuvre pour 2024 est réduite de manière conséquente sauf à emprunter plus ou à creuser le déficit d'investissement.
Aussi nous vous proposons un tableau des investissements possibles nettement plus succinct qu'à l'habitude et qui tient compte des travaux les plus urgents à mener à court ou moyen terme.

MATERIEL (en € TTC)	TRAVAUX VOIRIE et RESEAUX (en € TTC)	Mobilier (en € TTC)	ETUDES/TRAVAUX (en € TTC)	TRAVAUX BATIMENTS (en € TTC)
Nettoyage haute pression	Solée M&E Champs, chéne, poste	Aire de jeu maternelle	Ombrières + hall place des fêtes	Réhabilitation arènes Presbytère
Coutillage atelier	Solée Lot 1 Champs chéne, Poste		Suite du projet	Lumière salle Plessier
Service école élémentaire	Pont Dorfbach			Passage LED lumière mairie
TEI école élémentaire (2)	Extension réseau BT 7 Août			Complément chauffage gaz Mairie
Panier basket école élémentaire	Courche de roulement rue des Forgerons			Quarçh&B école maternelle
	Participation Territoire Energie Alsace			Porte sectionnelle atelier
	Pétanque d'acier de (2)			Refectoire Atelier Municipal
	LED année 2024			Aménagement BOC Cr&B M&Lust
				Acquisition Cr&B M&Lust
				Zinguerie corridor entrée sud Estise
TOTAL TTC dépenses engagées				
TOTAL TTC dépenses nouvelles				
TVA récupérable N+2 (sur engage)				
TVA récupérable N+2 (sur invest)				

La commission propose, après débat, au Conseil Municipal, de retenir les travaux suivants :

MATERIEL (en € TTC)	TRAVAUX VOIRIE et RESEAUX (en € TTC)	Mobilier (en € TTC)	ETUDES/TRAVAUX (en € TTC)	TRAVAUX BATIMENTS (en € TTC)
Nettoyage haute pression	Solée M&E Champs, chéne, poste	Aire de jeu maternelle	Ombrières + hall place des fêtes	Réhabilitation arènes Presbytère
Coutillage atelier	Solée Lot 1 Champs chéne, Poste		Suite du projet	Lumière salle Plessier
Service école élémentaire	Pont Dorfbach			
Panier basket école élémentaire	Extension réseau BT 7 Août			Porte sectionnelle atelier
	Courche de roulement rue des Forgerons			Zinguerie Atelier Municipal
	Participation Territoire Energie Alsace			Aménagement BOC Cr&B M&Lust
	LED année 2024			Acquisition Cr&B M&Lust
TOTAL TTC dépenses engagées				
TOTAL TTC dépenses nouvelles				
TOTAL				

Les dépenses retenues se situent légèrement au-delà (122 500 €) du montant envisagé car certaines dépenses ne seront engagées qu'en fin d'année. Des recettes complémentaires pourraient également compenser ce surplus de dépenses comme un meilleur prix de vente de la maison forestière par exemple.

RECETTES :

BUDGET RECETTES INVESTISSEMENT COMMUNE 2024							
				2023		2024	
CHAPITRES	INTITULES	ARTICLES	INTITULES	BUDGET	TITRES	BUDGET	Notes (Réalisé)
021	Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section d'exploitation	473 821,38 €		500 615,38 €	
TOTAL 021							
024	Produits des cessions d'immobilisations	024	Produits des cessions d'immobilisation	-126 960,00 €			
TOTAL 024				-126 960,00 €			
040	Opérations d'ordre		Opérations d'ordre - cessions	177 255,96 €	177 255,96 €		
040	Opérations d'ordre	28041513	Projets d'infrastructures d'intérêt national	10 740,62 €	10 740,62 €	10 740,62	
TOTAL 040				187 996,58 €			
10	Immobilisations corporelles	10222	FCTVA	31 009,32 €	30 717,80 €	60 000,00	
10	Immobilisations corporelles	10226	Taxe d'aménagement	50 000,00 €	39 044,66 €	40 000,00	
10	Immobilisations corporelles	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	403 169,30 €	403 169,30 €	547 178,22	
TOTAL 10				484 178,62 €			
13	Subventions d'investissement	1323	Départements (RD25 + Presqu'III)	23 000,00 €			
13	Subventions d'investissement	1321	Etat	0,00 €	5 247,99 €		Certificat éco. D'énergie
13	Subventions d'investissement	1328	Autres (GERPLAN, CCS...)	89 259,38 €	24 032,00 €	125 500,00	TEA, réno EP
TOTAL 13				112 259,38 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en Euros	0,00 €		300 000,00	
TOTAL 16							
21	Immo corporelles	2111	Terrains nus	109 000,00 €		160 000,00	
21	Immo corporelles	2111	Terrains nus	10 000,00 €			
21	Immo corporelles	2111	Terrains nus	150 000,00 €			
TOTAL 21				269 000,00 €			
23	Immo en cours	231	Immo en cours (pénalités)	0,00 €	4 984,05 €	18 750,00 €	
TOTAL				1 400 295,96 €	695 192,38 €	1 762 784,22	
				Budget Hors cessions	1 354 000,00 €		
				Réel	880 178,62 €	1 262 168,84	

La commission décide de valider le projet de budget 2024 selon l'ensemble des éléments ci-dessus pour le vote qui aura lieu lors de la séance du conseil municipal du 12 mars 2024.

POINT 3 : DIVERS

Ombrières : M. le Maire informe la commission qu'il sera demandé à l'architecte de commencer par préparer et déposer le permis de construire : il faudra compter un délai de 3 mois d'instruction, 2 mois de délai de recours. Suite aux différentes discussions, notamment en commission technique, le projet d'ombrières reste prioritaire, pour ce qui concerne la halle, il nous reste du temps pour évaluer la faisabilité.

MAM : le chantier avance bien ;

Dates à retenir :

- 02/03/2024 : visite des fouilles avec Archéologie Alsace dans le futur nouveau lotissement
- 09/03/2024 : soirée Saint Patrick au Cercle
- 16/03/2024 : Opération Haut-Rhin Propre
- 23/03/2024 : Réunion réserve communale de sauvegarde

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h00.

B. BUDGET PRINCIPAL M57 2024 :**1. Approbation du Compte financier unique 2023 ;**

Après avoir constaté que M. le Maire est sorti de la salle, M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint, présente le compte financier unique du budget principal.

Le CFU regroupe le CA établi par la commune et le compte de gestion, généré par la Trésorerie.

Le Conseil municipal, sur proposition du Premier adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU 2023 du budget principal de la commune, comme ci-dessous :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	130 324,99 €			100 000,00 €	130 324,99 €	100 000,00 €
Opérations de l'exercice	825 517,37 €	695 192,38 €	1 180 237,40 €	1 657 415,62 €	2 005 754,77 €	2 352 608,00 €
TOTAUX	955 842.36 €	695 192,38 €	1 180 237,40 €	1 757 415.62 €	2 136 079,76 €	2 452 429.78 €
Résultats de clôture	234 992,57 €			577 178,22 €	234 992.57 €	577 178.22 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	234 992,57 €			577 178,22 €	234 992, 57 €	577 178,22 €
RESULTATS DEFINITIFS	234 992.57 €			577 178,22 €		342 185,6 5 €

2. Affectation des résultats de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de :

577 178.22 €

La section d'investissement se solde par un déficit à reporter de :

- 234 992.57 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 547 178.22 € au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 (1068)
- 30 000.00 € en section de fonctionnement (R002)

3. Vote des crédits en faveur des écoles communales ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer les crédits en faveur des écoles comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE

Article	Nature	€ 2023	2024
6067	Fournitures scolaires usuelles	3 200 €	3 200 €
6188	Frais d'entrée à la piscine de TAGOLSHEIM	2 000 €	2 000 €
6248	Frais de transport à la piscine de TAGOLSHEIM	1 000 €	1 000 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €	100 €
65738	Subventions à la Coopérative	1 300 €	1 300 €
	– Fête de Noël, excursion, etc...)	1 500 €	
	- Subvention « classe verte »		
		9 100 €	7 600 €

ECOLE MATERNELLE

6067	Fournitures scolaires usuelles	1 500 €	1 500 €
6261	Frais d'affranchissement	90 €	90 €
65738	Subvention à la Coopérative (Fête de Noël, excursion, etc...)	600 €	600 €
		2 190 €	2 190 €

4. Tableau annuel des subventions ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de répartir les subventions aux associations comme suit :

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposition 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Chorale	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Musique Municipale	4 370,00 €	4 370,00	4 370,00 €	4 370,00 €	4 370,00 €
Cercle St Georges	1 050,00 €	1 050,00	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Football Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Basket Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Donneurs de Sang	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Section U.N.C.	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
A.P.P.M.A.	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Compagnie des Majorettes	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Théâtre	530,00 €	0,00 €	530,00 €	0,00	0,00 €
Pégase Air Club	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Killianstollen	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
FASCHT de CARSPACH	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
TOTAL SOCIETES LOCALES	13 360,00 €	12 830,00	13 360,00 €	12 830,00 €	12 830,00 €
G.A.S. (90x8 en 2024)	540,00 €	540,00	630,00 €	630,00 €	720,00 €
Association APA	250,00 €	250,00	250,00 €	250,00 €	200,00 €
Ass. Pers. Agées St Morand	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. Part'âge Sep Wal	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. "Les Amis de l'Hôpital"- Dannemarie	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. Pr l'avenir du Pays BONA	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €
Ass. "Mieux Vivre son Diabète"	180,00 €	180,00	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Amicale du personnel communal	700,00 €	700,00	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Mémorial Alsace - Moselle	100,00 €	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association AFAPEI Bartenheim	300,00 €	300,00	300,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL ORGANISMES DIVERS	2 770,00 €	2 770,00	2 860,00 €	2 860,00 €	2 900,00 €
Jeunes licenciés (17€ par licencié)	3 500,00 €	3 162,00	3 500,00 €	3 791,00 €	4 000,00 €
Coop-Ecole Maternelle (Fête de Noël - Excursion...)	600,00 €	600,00	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Coop-Ecole Primaire (Fête de Noël - Excursion...)	1 320,00 €	1 320,00	1 300,00 €	2 800,00 €	1 300,00 €
Classe Verte	1 500,00 €	1 500,00	1 500,00 €		0,00 €
Union dep. Sapeurs pompiers	400,00 €	400,00	320,00 €	320,00 €	260,00 €
Subvention exceptionnelle APPMA (<i>digue, curage</i>)	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Divers	6 000,00 €		0,00 €		3 410,00 €
Subvention exceptionnelle Fascht		1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle Basket		2 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
AMHR - Soutien Turquie et Syrie			2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - soutien exceptionnel Lumières-Son			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - Aménagements (portes)					2 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (tenues)					600,00 €
Les restaurants du Cœur					200,00 €
La Croix Rouge					200,00 €
Caritas					200,00 €
TOTAL DIVERS	23 320,00 €	9 982,00	31 220,00 €	31 511,00 €	14 270,00 €
TOTAL	39 450,00 €	25 582,00	47 440,00 €	47 201,00 €	30 000,00 €

5. Approbation du budget primitif 2024 ;

Conformément aux propositions faites lors de la réunion des Commissions réunies du 27 février 2024,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif M57 2024 comme présenté ci-dessous :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à l'équilibre pour un montant de **1 620 806.00 €**.

Les dépenses et recettes d'investissement sont à l'équilibre pour un montant de **1 762 784.22 €**.

Section de
Fonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Total opérations réelles	: 1 120 190.62 €	1 590 806.00 €	
Virement à la section : d'investissement	500 615.38 €	30 000.00 €	Report
TOTAL	1 620 806.00 €	1 620 806.00 €	

<u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice	1 527 791.65 €	714 990.62 €
Résultat affecté		
Solde d'exécution	234 992.57 €	500 615.38 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		547 178.22 €
TOTAL	1 762 784.22 €	1 762 784.22 €

TOTAL GENERAL	3 383 590.22 €	3 383 590.22 €
----------------------	-----------------------	-----------------------

6. Vote des taux des taxes locales ;

Conformément aux propositions faites lors de la réunion des Commissions réunies du 27 février 2024,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Compte-tenu :

Des bases définitives notifiées (Etat 1259)
De l'augmentation des taux de 2 points, après débat des Commissions réunies du 27 février 2024
Du coefficient correcteur notifié : 59 039 €
Du montant du FNGIR : 68 508 €
Des allocations compensatrices : 30 488 €

TAXE	BASES DEFINITIVES NOTIFIEES EN	TAUX 2023 %	TAUX 2024 %	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	156 500 €	14.76	16,76	26 229 €

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	2 773 000 €	24.69	26,69	740 113 + 59 039 (coef correcteur) = 799 152 €
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	79 800 €	74.83	76,83	61 310 €
TOTAL				886 691 €

Décide que le produit fiscal attendu est de 886 691 €.

TOTAL général, y compris produits attendus des ressources indépendantes : 848 671 €

L'augmentation totale des taxes locales représente 7.9%.

7. Régime indemnitaire ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;
Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;
Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;
Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;
Vu la circulaire NOR RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des crédits annuels alloués à l'ensemble des agents de la commune pour l'année 2024 à 40 000 € (+5,26%) répartis de la manière suivante :
 - un crédit de 32 250,00 € pour l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE). Cette indemnité est versée mensuellement aux agents.
 - un crédit de 7 750,00 € pour le complément indemnitaire annuel (CIA) versé avec les traitements du mois de novembre.

- que le complément indiciaire annuel sera alloué individuellement en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions dans la limite des montants individuels maximums retenus par l'organe délibérant lors de l'instauration du RIFSEEP.
- que les montants seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.
- de confirmer l'inscription des crédits nécessaires aux articles 6411 et 6453 du Budget Principal 2024 voté ce jour.

8. Taux de fongibilité des crédits 2024.

La fongibilité des crédits est une évolution apportée aux règles budgétaires du nouveau référentiel M57, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces virements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'autoriser le Maire à procéder pour l'exécution du budget 2024 de la commune, à des virements de crédits de chapitre à chapitre ou opération à opération, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

C. BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2024 :

1. Approbation du Compte financier unique 2023 ;

M. le Maire précise que M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint, va présenter le CFU 2023 – Budget Bois et forêt.

M. le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, sur proposition du premier adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU 2023 du budget bois et forêt comme ci-dessous :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET FORET						
Résultats reportés	-26 258.72 €			12 393.00 €	-26 258.72 €	12 393.00 €
Opérations de l'exercice	19 082.22 €	64 427.54 €	122 937.52 €	200 963.99 €	142 019.74 €	265 391.53 €
TOTAUX	-7 176.50€	64 427.54	122 937.52 €	213 356.99 €	115 761.02 €	277 784.53 €
Résultats de clôture		19 086.60 €		90 419.47 €		109 506.07 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		19 086.60 €		90 419.47 €		109 506.07 €
RESULTATS DEFINITIFS		19 086.60 €		90 419.47 €		109 506.07 €

2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2023 sur le budget 2024 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de :

90 419.47 €

La section d'investissement se solde par un excédent d'investissement de :

19 086.60 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 50 000.00 € au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 (1068)
- 40 419.47 € en section de fonctionnement (R002)
- Participation du budget annexe au budget principal ;

3. Participation du budget annexe au budget principal ;

Après proposition des Commissions réunies du 27 février 2024,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- De fixer pour l'exercice 2024 les coefficients de répartition suivants

Art. 6411 : de la charge du personnel administratif et technique du Budget « Forêt »
M 57 à 6,304 % du Budget Principal M 57

Soit € 270 000 x 6,304 % = 17 020,80 €

Art. 6450 : de la charge de cotisations sociales du Budget « Forêt »
M 57 à 6,304 % du Budget Principal M 57

Soit € 105 000 x 6,304 % = 6 619,20 €

Art. 65311: de la charge d'indemnités des élus du Budget « Forêt »
M 57 à 10% du Budget Principal M 57

Soit € 61 000 x 10 % = 6 100,00 €

Art. 65313: de la charge de cotisations sociales des élus du Budget « Forêt »
M 57 à 10 % du Budget Principal M 57

Soit € 2600 x 10 % = 260,00 €

Soit un total de € 30 000,00

4. Approbation du budget primitif 2024 ;

Après présentation des éléments exposés dans le rapport de la réunion des commissions réunies du 27 février 2024 et des informations complémentaires apportées dans les points précédents, M. le Maire précise que :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à l'équilibre pour un montant de **210 419.47 €**.

Les dépenses et recettes d'investissement sont à l'équilibre pour un montant de **117 006.07 €**.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le budget annexe BOIS ET FORET 2024 comme présenté ci-dessous.

Section de Fonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Total opérations réelles :	162 500.00 €	170 000.00 €	
Virement à la section : d'investissement	47 919.47 €	40 419.47€	Report
TOTAL	210 419.47 €	210 419.47 €	

<u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice	117 006.07 €	0 €
Résultat affecté		
Solde d'exécution 2023		19 086.60€
Excédent de fonctionnement capitalisé		50 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement		47 919.47 €
TOTAL	117 006.07 €	117 006.07 €
 TOTAL GENERAL	 327 425.54 €	 327 425.54 €

5. Taux de fongibilité des crédits 2024.

La fongibilité des crédits est une évolution apportée aux règles budgétaires du nouveau référentiel M57, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces virements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'autoriser le Maire à procéder pour l'exécution du budget annexe Bois et Forêt 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre ou opération à opération, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

A. Approbation du compte-rendu de la commission technique du 20/02/2024 ;

M. le Maire donne la parole à M. Dany HARTMANN, rapporteur de la commission.



Commune de Carspach
Commission technique

Réunion du 20 février 2024

Etaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire – Mme Véronique LIDIN 2° Adjointe- M. Philippe WALCH, 3° Adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint – M. Claude LEBOURGEOIS -Mme Brigitte HORNY – M. Pascal HELL – Mme Maryse DELATTRE - Mme Christelle FAFFA – M. Laurent KELLER -M. Christophe KNECHT - M. Dany HARTMANN (rapporteur) - Mme Anne SCHILLINGER - M. Benoît PETER

M. Jean-Yves MOSSER, Premier Adjoint est excusé.

Etaient également présents : Audrey BAEHLER-LINDECKER et Christophe GISSINGER

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux réunis ce jour en commission technique pour proposer les différents projets d'investissement pour cette année 2024.

En préambule, le Maire donne la parole à Madame BAEHLER-LINDECKER de présenter succinctement les résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de l'exercice 2023 et qui sont résumés ci-dessous :

Dépenses 2023

Chapitre		Prévu	Réalisé
01			
1	Charges à caractère général	444 100,00 €	372 811,23 €
01			
2	Charges de personnel	388 000,00 €	386 229,43 €
65	Charges de gestion courante	133 640,00 €	133 430,62 €
66	Charges financières	32 000,00 €	31 211,54 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €
01			
4	Atténuation de produits	50,00 €	50,00 €
04			
2	Opérations de transfert d'ordre	69 000,00 €	68 508,00 €
	023 Virement section d'investissement	187 996,58 €	187 996,58 €
	TOTAL	1 729 107,96 €	1 180 237,40 €

Recettes 2023

Chapitre		Prévu	Réalisé
	002 Résultat reporté	100 000,00 €	
42	Opérations d'ordre entre sections	46 295,96 €	46 295,96 €
13	Atténuation de charges	1 000,00 €	520,52 €
70	Ventes de produits	47 452,00 €	54 569,53 €
73	Impôts et taxes		
73			
1	Imposition directe	1 132 000,00 €	1 160 819,06 €
74	Dotations et participations	237 400,00 €	246 501,91 €

75	Autres produits (location...)	17 000,00 €	17 042,59 €
77	Produits exceptionnels	147 960,00 €	131 660,05 €
76	Produits financiers	0,00 €	6,00 €
	TOTAL	1 729 107,96 €	1 657 415,62 €
	Résultat 2023	477 178,22 €	
	Pour mémoire, Résultat reporté 2022/2023 : Réserve	100 000,00 €	
	Résultat de fonctionnement total	577 178,22 €	

Concernant l'exécution de la section d'investissement 2023, un tableau récapitulatif est annexé au présent rapport.

Le Maire précise que l'ensemble des éléments peuvent être transmis sur simple demande.

Le Maire annonce que, compte tenu de la situation actuelle, 2024 sera à n'en pas douter une année de transition.

Cette situation s'explique par deux constats principaux :

Premièrement, beaucoup de dépenses concernant les chantiers des années précédentes à l'instar de la Maison des Assistantes Maternelles ou encore de l'aménagement de la rue des Champs sont encore à payer sur l'exercice 2024.

Deuxièmement, l'exercice 2023 présente un déficit arrondi de 235000 euros. Si un déficit en section d'investissement ne fait qu'indiquer que la commune a beaucoup investi sur des fonds propres et sans emprunt, il serait bon pour ne pas limiter la capacité future à investir de faire une année équilibrée en dépenses et en recettes.

Le Maire précise que cette situation était attendu en citant le rapport de la commission technique du 21/02/2023 : « L'exécution du budget d'investissement pour cette année 2023 entraînera donc sans doute un déficit assez important au 31 décembre 2023 en sachant notamment que les subventions versées pour certain projet ne pourront l'être qu'en fin de chantier. »

Pour cela, le Maire précise qu'il faudrait à la fois réaliser un emprunt de 300 000 € mais également ne pas compter sur l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et qui "gonfle" artificiellement le volume des dépenses sans toutefois se réaliser concrètement sur l'année N.

Pour illustrer ce propos il commente une présentation synthétique de ce que pourrait être la section d'investissement en présentation budgétaire, sur l'hypothèse d'un virement du résultat de fonctionnement 2023 de 547 178,22 € avant de présenter une version dans laquelle le déficit est strictement limité à 235 000 €.

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit	234 992,57 €	Affectation résultat	547 178,22 €
Emprunts	234 000,00 €	FCTVA	60 000,00 €
		Taxe aménagement	40 000,00 €
Dépenses possibles	1 293 791,65 €	Cession	160 000,00 €
		Subvention	125 500,00 €
		Emprunt	300 000,00 €
		Pénalités rue des Champs	18 750,00 €
		Amortissement	10 740,62 €
		Autofinancement	500 615,38 €
Total	1 762 784,22 €	Total	1 762 784,22 €

Participation Territoire Energie Alsace	25 000,00 €
CEE Eclairage Public	5 000,00 €
Subvention fond vert Plessier	3 000,00 €
Subvention région CMUT	10 000,00 €
Subvention Fonds vert	10 000,00 €
Subvention Climaxion Presbytère	30 000,00 €
Subvention CEA MAM	10 000,00 €
TEA BT rue des Champs	32 500,00 €
TOTAL	125 500,00 €

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT "REEL" 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit	234 992,57 €	Affectation résultat	547 178,22 €
Emprunts	234 000,00 €	FCTVA	60 000,00 €
		Taxe aménagement	40 000,00 €
Dépenses possibles	1 002 668,84 €	Cession	160 000,00 €
		Subvention	100 000,00 €
		Emprunt	300 000,00 €
		Pénalités rue des Champs	18 750,00 €
		Amortissement	10 740,62 €
		Autofinancement	500 615,38 €
Total	1 236 668,84 €	Total	1 236 668,84 €

Participation Territoire Energie Alsace	25 000,00 €
CEE Eclairage Public	1500,00 €
Subvention fond vert Plessier	500,00 €
Subvention région CMUT	10 000,00 €
Subvention Fonds vert	10 000,00 €
Subvention Climaxion Presbytère	10 500,00 €
Subvention CEA MAM	10 000,00 €
TEA BT rue des Champs	32 500,00 €
TOTAL	100 000,00 €

Dans cette version qui correspond à la réalité financière du budget investissement nous avons enlevé le déficit (puisque le but est de le maintenir au même niveau), l'autofinancement de la section de fonctionnement ainsi que diminué les subventions.

Les dépenses possibles dans ce cas de figure sont donc de 1 002 668,84 €

Le prochain tableau recense les différentes dépenses engagées ou inéluctables qui viennent en déduction de la somme ci-dessus.

Maintien d'un déficit à 235000 €	1 002 668,84 €	restent à dépenser
Place des fêtes	41 000,00 €	IOEW pour APD (déjà payé en 2024)
Pont Dorfbach	100 000,00 €	Payés en 2024
MAM	330 000,00 €	Travaux engagés
Crédit mutuel	160 000,00 €	
Liaison poste BT	10 000,00 €	Payés en 2024
Participation TEA	90 000,00 €	A payer en 2024
Rue des Champs	69 000,00 €	37000 € payés en 2024 + solde à régler
Nettoyeur	4 400,00 €	Remplacement en 2024 suite casse
Delta des investissement possibles	198 268,84 €	

POINT 1 : Préparation du budget d'investissement 2024

*Les possibilités d'investissement pour cette année 2024 se présentent comme suit :
Les dépenses engagées apparaissent en violet, les nouveaux projets en vert.*

MATÉRIEL (en € TTC)		TRAVAUX VOIRIE et RESAUX (en € TTC)	
Nettoyeur haute pression	4 400,00 €	Solde MOE Champs, chêne, poste	2 000,00 €
Outillage atelier	1 500,00 €	Solde Lot1 Champs chêne, Poste	67 000,00 €
Serveur école élémentaire	5 640,00 €		
TBI école élémentaire (2)	5 200,00 €	Pont Dorfbach	100 000,00 €
Panier basket école élémentaire	600,00 €	Extension réseau BT 7 Août	10 000,00 €
		Couche de roulement rue des Forgerons	25 000,00 €
		Participation Territoire Energie Alsace	90 000,00 €
		Poteaux d'incendie (2)	9 000,00 €
		LED année 2024	40 000,00 €
TOTAL TTC dépenses engagées	4 400,00 €		269 000,00 €
TOTAL TTC dépenses nouvelles	12 940,00 €		74 000,00 €
<i>TVA récupérable N+2 (sur engagé)</i>	721,78 €		44 126,76 €
<i>TVA récupérable N+2 (sur nouveau)</i>	2 122,68 €		12 138,96 €

[illegible]

Il est précisé que toutes les dépenses ne sont pas éligibles au fond de compensation de la TVA. Il s'agit notamment des dépenses concernant le réseau électrique (pour lesquelles la récupération de TVA est gérée par Territoire Energie Alsace au titre de la redevance R2) ou encore des dépenses concernant les

Il rappelle que depuis 2024 les taux communaux n'ont évolué que de 1% (bien entendu les bases d'imposition ont-elles évoluées en suivant l'inflation). Afin de pouvoir garantir une pérennité dans les capacités d'investissement de la commune tout en restant mesuré vis-à-vis des contribuables, il souhaite proposer une augmentation de 7,91% (2 points) des taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti. Cette augmentation se traduirait par une recette fiscale supplémentaire de l'ordre de 60000 €.

Le débat qui suit fait apparaître un consensus sur le principe d'augmentation de la fiscalité directe.

Monsieur Pascal HELL suggère une augmentation limitée à 1,5 point soit 6% d'augmentation

Ce point est amené à être discuter avec les commissions réunies. Pour conclure, le Maire précise qu'il a pleine conscience de l'effort de demandé aux propriétaires carspachois. Il souhaitera s'engager, hors situation exceptionnelle, à ne pas augmenter les taux en 2025. Il plaide également activement au sein de la Communauté de communes afin qu'il n'y ait pas de hausse des taux intercommunaux (qui ont augmenté de 30% en 2023).

Plus personnes ne désirant prendre la parole le Maire clôt la séance à 21h30.

SECTION D'INVESTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

travaux enfouissement et voirie Chamios- écuvaison traversée d'aggo.	CCM AltKirch	28124,51
	CCM AltKirch	24935,56
	CA	17200,00
	CEP ALSACE	73333,32
	CCM AltKirch	66866,68
orne inventaire tracteur CASE	DDFIP	29 459,96
	DDFIP	16 836,00
ornement inventaire débroussailleuse BERTI	RAINIERI	2460,00
dégéparation pilier béton salle Plessier	BAIZET	4853,26
randièrè école élémentaire	BODET	5766,40
emplacement moteurs doctes 1 et 2	ENCER	7962,00
emplacement de deux poteaux d'incendie	ENEDIS	11310,48
enfouissement BT rue des Bouleaux	NGE PONTIGGIA	61728,00
renovation éclairage public LED	ALSATERR	7560,00
royeur MASCHIO	ALSATERR	6000,00
royeur MASCHIO (valeur réelle)	CYCLES GROSS	1217,10
débroussailleuse Husqvarna	AC EMERAUDE	2176,22
ouffleur	TRUSTINFO	761,00
CC portable maternelle (remplacement)	MAEE, HAHA, ISAIAS, SOB	12636,00
Prestations commentées merloni quinqueres	BET SCHUENGER	1920,00
Honoraires BET SCHUENGER MAM	DERIA	1779,00
Coordinateur SIS MAM	AE SERVICES	576,00
dépense arçonne cuve à foud MAM	RM ENERGY	660,00
est ébranchée à Tar MAM	HD DIAGNOSTICS	279,00
BAT plomb MAM	ALTIRCH CONSTRUCTION	1677,60
LOT 1 Terrassement	ALTIRCH CONSTRUCTION	6414,32
LOT 2 Gros œuvre	GLOBAL BAT	51660,88
LOT 3 Charpente	GLOBAL BAT/SOFSYSTEM	45100,10
LOT 4 Plâtrerie	ECHAPRO	3900,06
LOT 5 Echaufaudage	CA ELEC 68	8552,57
LOT 6 Electrifié	ALSACE MENUISERIE	9107,88
LOT 10 Menuiserie	CAELCE 68	5503,79
avance forfaitaire LOT6	ALSACE MENUISERIE	5372,40
avance forfaitaire LOT 10		

DEPENSES	DEPENSES	Crédits votés	Réalisés	RECETTES	Crédits votés	Réalisés
1641	Emprunts en euros	217 000,00	210 260,07	21Section d'exploitation	473 821,38	
192	Produits des cessions	0,00	46 255,96	28041513Amortissement travaux fibre	10 740,62	10 740,62
2111	Terrains nus	0,00	0,00	102228CTVA	31 093,32	30 717,80
2112	Aménagement de terrains	0,00	0,00	102261axe d'aménagement	50 000,00	39 044,96
21311	Mobilier de Ville	7 200,00	0,00	10688Excédents fonctionnement	403 169,30	403 169,30
21312	Bâtiments publics	6 000,00	2 460,00	13212Etat/éclatissements nationaux	0,00	52 477,99
21313	Bâtiments scolaires	19 732,00	4 855,26	13323Départements	23 000,00	0,00
21314	Autres bâtiments publics	6 400,42	5 768,40	13328Autres	89 259,38	24 032,00
21568	Matériel d'incendie et de défense	9 000,00	7 362,00	13455Amendes de police	0,00	0,00
215934	Réseaux d'électrification	71 800,00	79 098,48	24Produits des cessions	273 000,00	177 255,96
21576	Autres matériel et outillage de voirie	0,00	7 560,00	1641Emprunts	0,00	0,00
21577	Matériel et outillage de voirie	0,00	6 000,00	2317Travaux de voirie (pénalités)	0,00	4 984,05
21584	Autres installations techniques	4 600,00	3 393,32			
21883	Matériel de bureau et informatique	0,00	761,00	TOTAL RECETTES	1 354 000,00	695 192,38

Réalisation du budget de l'exercice 2023		
MATERIEL	FAIT	TRAVAUX VOIRIE et TRESEAUX
Dunilager atelier	FAIT	Poteaux incendie
TRI école élémentaire	NON FAIT	Eclairage public - LED 2023
Proveur d'accotement	FAIT	Réseau BT rue des Bouleaux
Ordinateur portable maternelle	FAIT (NP)	Rue des Champs, Chêne, Poste MO
MOBIER		
Etabli atelier communal	NON FAIT	Enfouissement fibre rue des Champs
ETUDES		
Atelier de jeux maternelle	FAIT	Parking Presbytère
Ombrières + hall	FAIT	Port sur le Dornbach
		Rue des Champs travaux lot 1
		Rue des Champs travaux lot 2
TRAVAUX BÂTIMENTS		
Lumière salle Plessier	EN COURS	
Réhabilitation Presbytère	FAIT	
Complément chauffage gaz Marie	NON FAIT	
Lumière marine LED	NON FAIT	
Eanchétià GSE	FAIT	
Moteurs cloches	FAIT	
Porte sectionnelle atelier	NON FAIT	

Résultat 2023	-130 324,99
Déficit reporté	-104 667,58
Déficit à effectuer	-234 992,57

Mise en conformité assainissement maison forest-	SAPAH	6432,00
Honoraires Place des Fêtes	IOEW	14400,00
Etude de sol Place	HYDROGT	7680,00
Honoraires BE structure pont Dorfbach	CEDER	9748,56
Sondages pont Dorfbach	HYDROGT	3918,00
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Voivre	PONTIGGIA	130955,17
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Réseaux	HUBER ELEC-	7960,20
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Orange	ORANGE	6951,42
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Fontaine	JAPY	273,18
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Fibre	ROSACE	45598,80
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Désamiantage	PREMYS	168,95
Voivre, Champs, Chiène, Poste : Terre bacs	FRICK	3120,00
Parking nouveau Presbytère	PONTIGGIA	4806,00
Contrôle portance voirie RD 25	JABO-	2952,00

B. Point sur les chantiers en cours ;

- Rues des Champs, du Chêne et de la Poste

Des travaux de marquage sont à réaliser dans le secteur du pont sur le Dorfbach puis vers la rue Basse. Ils seront réalisés dès que le temps sera stable sur quelques jours.

Au niveau de l'intersection entre la rue Oberdorf et la rue des Champs, le « cédez-le-passage » situé sur le côté impair de la rue Oberdorf sera remplacé par un « stop » par soucis de cohérence entre les deux voies qui longent cette rue.

Nous avons également commandé une étude de densité pour les enrobés du plateau qui ne semblent pas avoir une tenue suffisante. Si l'entreprise est en faute, nous demanderons le remplacement des enrobés au titre de la garantie de parfait achèvement mais également le remboursement de cette étude chiffrée à 1 150,00 € HT.

- Maison des assistantes maternelles

La maison des assistantes maternelles est quasiment opérationnelle. Il reste des finitions de peinture ainsi que les travaux d'installation de la pompe à chaleur.

L'ouverture de la MAM est soumise à l'autorisation du Maire (au titre des établissements recevant du public) et de la CeA (service de la PMI)

A l'étage, les travaux de plâtrerie ont pris beaucoup de retard mais sont en voie d'achèvement. Nous allons très prochainement commencer les travaux d'aménagement intérieur (peinture, sols...) en régie. Ils seront réalisés en parallèle des différentes prestations à achever (bardage, carrelage terrasse et escalier, pose de l'escalier d'accès aux combles, des portes, cuisines et différentes menuiserie)

- Autres

o Diverses reprises de voirie

Nous avons sollicité l'entreprise MTP de Heidwiller pour divers travaux de réparation de voirie. La plus grande partie se trouve dans la rue de l'Eglise où un certain nombre de bordure est à changer.

Nous reprendrons également deux tampons endommagés dans la rue Oberdorf et la rue du 7 Août ainsi qu'une fouille sur le trottoir de la rue de Fulleren.

o Eclairage de la Salle Plessier

L'ensemble des devis a été reçu. Nous allons donc très prochainement retenir un prestataire pour une réalisation des travaux en fin de saison sportive. Après vérification ses travaux sont très peu subventionnés. Nous avons sollicité des offres CEE, le montant devrait varier entre 500 et 600 € sur un budget de 20 000 € environ. Les travaux devraient être effectués durant l'été.

C. Réaménagement de la Place des Fêtes en parking sous ombrières et halle :

- Passation d'un marché de contrôle technique et d'un marché de coordination SPS.

Monsieur le Maire rappelle que la législation en vigueur prévoit la désignation d'un contrôleur technique et d'un coordinateur SPS pour les travaux cités en objet.

Même si les travaux ne commenceront pas cette année, il conviendrait de pouvoir associer ces deux personnes à la conception des dossiers EXE et des dossiers de consultation des entreprises.

Le Maire propose donc de lancer une consultation publique en vue de leur désignation. Cette consultation sera allotie de la manière suivante :

Lot 01 : Marché de contrôle technique

Lot 02 : Marché de coordination Sécurité et Protection de la Santé

Les marchés comprendront les éléments de missions suivants :

- **Pour le lot 01 : Marché de contrôle technique**

Missions de base :

- ✓ *L : Solidité des ouvrages et équipements indissociables*
- ✓ *SEI : Sécurité des personnes dans les constructions*
- ✓ *PS : Protection des personnes contre les séismes*
- ✓ *Hand : Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.*

Missions complémentaires :

- ✓ *LE : Solidité des ouvrages existants et des équipements indissociables des existants*
- ✓ *PI : Solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés*
- ✓ *Av : Stabilité des avoisinants*
- ✓ *F : Fonctionnement des installations*
- ✓ *Rédaction de l'attestation finale d'accessibilité de personnes handicapées.*
- ✓ *Rédaction de l'attestation parasismique prévue lors du dépôt du Permis de Construire et à l'achèvement des travaux*
- ✓ *Mission non normalisée de type PV de récolement des PV d'essais de réception des équipements et avis sur ces PV*
- ✓ *Etablissement du certificat de conformité électrique destiné au Consuel.*

- **Pour le lot 02 : Marché de coordination Sécurité et Protection de la Santé**

Mission de coordination sécurité et protection de la santé de niveau 2.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le Maire à lancer cette consultation conformément au Code de la Commande Publique, étant dit qu'il s'agira d'un marché passé en procédure adaptée.

POINT 5 : AFFAIRES IMMOBILIERES

Projet d'acquisition d'un immeuble sis Rue du Faubourg.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal dans le cadre du projet d'acquisition des locaux de l'ancienne caisse du Crédit Mutuel de Carspach située à l'angle de la rue du Faubourg et de la rue Donation Rieter.

Monsieur Pascal HELL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Caisse du Crédit Mutuel et Madame Agnès HARNIST, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance sont invités à quitter la salle pour que ce point puisse être délibéré en toute objectivité.

Le Conseil avait en effet donné son accord de principe pour l'acquisition à la Caisse du Crédit Mutuel de ce bien au sein duquel il est proposé de créer un cabinet médical.

Les parties étant en accord sur les conditions de vente,

il est proposé à la commune d'acquérir l'immeuble sis sur le ban de Carspach (section 02 parcelle n°462 d'une contenance de 4,63 ares) et régulièrement inscrit dans le plan de voirie à l'adresse 2, rue du Faubourg, appartenant à la Caisse de Crédit Mutuel de la Région d'Altkirch.

Le rez de chaussée du bâtiment sera réaménagé afin d'y accueillir un ou des professionnels de santé.

La vente est consentie contre le paiement d'une somme de cent soixante mille euros (160 000 €)

L'acte de vente authentique à intervenir sera confié à la SCP Catherine BAUEMLIN-ANDELFINGER, notaires à Altkirch (68).

Les frais d'acte seront pris en charge par la commune en sa qualité d'acquéreur dudit bien.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Après avoir constaté que Monsieur Pascal HELL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Caisse du Crédit Mutuel et Madame Agnès HARNIST, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance ont quitté la salle lors des débats et du vote concernant ce point.
- **Approuve** le projet d'acquisition de l'immeuble sis 2, rue du Faubourg, dans les conditions exposées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente authentique à intervenir ainsi que tous les documents y relatif.

Ce point ayant été voté, Mme Agnès HARNIST et M. Pascal HELL sont invités à revenir dans la salle de séance.

POINT 6 : AFFAIRES FORESTIERES

Examen de l'état des coupes à marteler pour 2025.

M. le Maire Précise qu'il convient, comme logiquement chaque hiver, de valider le programme des coupes à marteler pour l'année n+2, soit pour l'année 2025.

Avant de demander à Philippe WALCH, Adjoint forestier de commenter l'état présenté par l'ONF, il rappelle que cette délibération n'entraîne que la décision de marteler les parcelles inscrites.

Ces projets de coupes et les volumes correspondants seront présentés pour validation dans l'état prévisionnel des coupes qui sera soumis à nouveau au Conseil à l'automne 2024. Seule cette délibération engagera la commercialisation des produits.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

VU le projet d'état d'assiette 2025 établi par les services de l'O.N.F. - Agence du Sundgau

après avoir entendu les explications fournies par le Maire et par M. Phillipe WALCH e et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'état d'assiette – Exercice 2025 qui se présente comme suit :

Forêt	UG	Surf (ha)	Programme	Proposition	Type coupe	Surf (ha)	Volume prévisionnel
Coupe de l'aménagement							
CARSPACH	14_a	11.71	2025	2025	Amélioration indifférenciée	11.71	40
CARSPACH	23_b	18.12	2025	2025	Amélioration indifférenciée	18.12	40
CARSPACH	18	17.93	2025	2025	Irrégulière	17.93	40
CARSPACH	31_a	9.46	2025	2025	Amélioration indifférenciée	9.46	40
CARSPACH	34	7.88	2025	2025	Amélioration indifférenciée	7.88	40
Coupes hors aménagement							
CARSPACH	6_u	12.94		2025	Régénération indifférenciée	12.94	
Coupes proposées en report							
CARSPACH	9	12.50	2025	2026	Amélioration indifférenciée	12,50	40
CARSPACH	30_c	5.02	2025	2026	Amélioration indifférenciée	5,02	
Coupes proposées en suppression							
CARSPACH	37_b	2,25	2025	Suppression	Amélioration indifférenciée	2,25	

M. le Maire rappelle qu'il est possible d'assister au martelage si certains élus le souhaitent.

POINT 7 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l’unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « **Publicité, publications, relations publiques** », article 623, les factures suivantes :

◊ Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

- Mme MEYER, née LITZLER Marie-Thérèse, 90 ans le 16 janvier ;
- Mme HUBER, née HARTMANN YVETTE, 85 ans le 22 janvier ;
- Mme ALBRECHT, née ZURBACH Cécile, 90 ans le 15 mars ;
- M. HARTMANN Jean-Paul, 85 ans le 27 mars ;
- Mme LERDUNG, née ZURBACH Jacqueline, 90 ans le 04 avril.
- Noces d’or des époux CAMILATO Guido et WITTLIN Ginette, le 15 mars ;
- Noces d’or des époux WALTER Marc et MEYER Brigitte, le 05 avril.

◊ Tous les frais liés au verre de l’amitié servi lors de la soirée d’échanges des élus avec la population le 19 janvier 2024 : budget prévu : environ 400 euros.

POINT 8 : DIVERS

URBANISME

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d’urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

DECLARATION PREALABLE		
PERNAL Jérémy	5, rue des Charmes	Création d'une pergola
GROENEWONT Christopher	6, rue des Bleuets	Ravalement de façades
DAMOTTE Florent	3, rue des Primevères	Création d'une terrasse couverte avec sous-sol
LIDIN Daniel	2, rue des Merles	Abri de jardin ouvert
GASSER Anne-Marie	8, rue du Noyer	Création d'une véranda et d'un carport
VDSERVICES représenté par Madame Valérie DUBREU	9, rue du Noyer	Pose de panneaux photovoltaïques
CASPARD Franck	6, rue des Primevères	Ravalement de façades
HANTZER David	46, rue Oberdorf	Ravalement de façades, ITE et rénovation de la toiture
HEINIS Alexandre	41, route d'Altkirch	ITE et remplacement des menuiseries extérieures

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP KOENIG BAEUMLIN ANDELFINGER 68130 ALTkirCH	LEIMGRUBER Olivier et BERTSCH Marie- Dominique	Terrain non bâti Rue de Fulleren Section 02 parcelle 600 2,98 ares	14 000 €	JUBIN Patrick

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'opération ELSASSPUTZ (Haut-Rhin Propre) aura lieu ce samedi, le rendez-vous est fixé à 8h30 devant la Mairie. Ensuite, à 11h, l'équipe municipale et les deux Maires honoraires Messieurs Marcel ROSBURGER et Jean-Pierre HARTMANN se rendront à la PRESQU'ILL, pour y planter trois arbres (un chêne, un hêtre et un sorbier des oiseleurs), qui représentent symboliquement les trois derniers Maires de CARSPACH qui se sont succédés.

M. le Maire demande ensuite aux conseillères et conseillers s'ils ont des questions ou des remarques à formuler.

Mme Christelle FAFFA demande à quelle période seront disponibles les logements en cours de rénovation dans l'ancien presbytère ?

M. le Maire précise qu'ils seront disponibles d'ici l'automne 2024, nous commençons déjà à avoir des appels en Mairie.

M. le Maire souhaite enfin apporter quelques explications quant à l'évènement sportif qui aura lieu du 8 au 12 mai 2024 sur le ban de CARSPACH. Il s'agit d'une grande course cycliste (championnat de France) organisée par Sundgau Sport Organisation : le détail des parcours est en ligne sur le site <https://www.franceavenir2024.fr/>

Les circuits diffèrent en fonction des jours et des types de courses : mercredi, le peloton passera d'Altkirch à Carspach par le haut du village, puis se rendra sur la commune de Hirtzbach.

Le jeudi la course ira d'Altkirch à Carspach, en passant par le centre du village, le rond-point de la déviation d'Aspach, puis retour à Altkirch.

Le vendredi le parcours sera identique à celui de jeudi, mais passera aussi par Hirtzbach.

Le samedi et le dimanche, les courses feront le même circuit que le jeudi.

Environ 900 participants sont engagés, et 1500 spectateurs sont attendus le mercredi, 2000 le jeudi et plus de 2000 par jour le vendredi et le week-end.

M. le Maire organise une réunion avec les organisateurs et les commerçants du village le 26 mars. Les habitants sont invités à utiliser les voies qui resteront ouvertes à la circulation en fonction des jours et des parcours, et d'anticiper leurs déplacements en garant leur véhicule éventuellement près du cimetière, ou dans les rues situées aux abords de la Rue des Près par exemple, en fonction de leur lieu d'habitation, afin de reprendre les déviations mises en place. En cas d'urgence, ou dans certains cas précis, il sera possible d'emprunter la voie réservée aux cyclistes, mais dans le sens de la course uniquement et en suivant les instructions des signaleurs.

Un courrier d'information précis sera adressé à la population.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H40.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.